

# La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

MA VILLE

QUI ÉMANCIPE

**La scolarité des enfants de moins de 3 ans est un dispositif mis en place depuis 2012 par l'Éducation nationale ayant pour objectif de lutter contre les inégalités scolaires dans les zones défavorisées.**

## Important

Ne seront présentés à la commission que les demandes de scolarisation des enfants de moins de 3 ans complètes et conformes aux critères cités ci-dessous.

Une scolarisation des enfants de moins de 3 ans au sein de la commune peut-être sollicitée si la demande est liée aux motifs suivants :

- Enfant de 2 ans révolu au 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Le contexte d'accueil actuel de l'enfant (crèches, assistantes maternelles, parents...).
- La situation sociale, culturelle et/ou linguistique des familles.
- Le niveau du quotient familial.

Elle est accordée pour l'année scolaire. L'année suivante, les enfants intégreront leur école maternelle de secteur pour poursuivre le cycle scolaire maternel.

## Quelle est la procédure ?

- **Créer votre compte ou le mettre à jour et faire calculer votre quotient familial** dans l'espace famille sur le site Internet de la Ville [ivry94.fr](http://ivry94.fr) et, si besoin, contacter le service Pôle familles par téléphone ou mail.
- **Télécharger et compléter le formulaire recto-verso** sur le site de la Ville et joindre les pièces justificatives à votre demande.

Si vous n'avez pas la possibilité de le télécharger, contacter le service Enseignement ou les Maisons municipales de quartier.

Téléchargez votre formulaire ici



- **Votre demande est étudiée par une commission** qui se réunit en juin et septembre. Sa décision est adressée aux familles uniquement par mail dans la semaine suivant la rencontre.

- **Le lieu de scolarisation** des enfants ayant obtenu l'accord de la commission n'est pas attribué en fonction de son lieu de résidence.

- **Cinq écoles maternelles** accueillent les enfants de moins de 3 ans : Dulcie September, Maurice Thorez, Anton Makarenko, Orme au Chat et Joliot Curie.

## Adresses utiles

### Service Pôle Familles

37 rue Saint-Just  
94200 Ivry-sur-Seine  
01 49 60 24 03  
[pole.familles@ivry94.fr](mailto:pole.familles@ivry94.fr)

### Dossier à envoyer par courrier :

Mairie d'Ivry-sur-Seine  
Service Enseignement  
Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

### Dossier envoyé par mail :

[scolaire@ivry94.fr](mailto:scolaire@ivry94.fr)  
Renseignements par téléphone :  
01 49 60 26 27 / 01 49 60 28 39

## Pièces à fournir

- Formulaire complété (recto verso).
- La photocopie de votre dernière quittance de loyer ou un titre de propriété.
- Une attestation du justificatif de domicile (autre que les parents) gardant l'enfant.
- La photocopie du justificatif de domicile de la personne gardant l'enfant.
- Un certificat médical récent d'un spécialiste en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents.
- Une attestation de l'employeur des parents précisant les lieux et horaires de travail.
- Une attestation de reprise de formation, d'activité professionnelle ou de recherche d'emploi (en fonction de la situation).
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.



**Tous dossiers incomplets, non signés et/ou ne correspondant pas aux critères cités sur la page d'accueil du formulaire ne seront pas pris en compte**

**Transmission du dossier complété aux adresses postales ou courriel citées ci-dessous**

Mairie d'Ivry-sur-Seine - Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine

**Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Educatifs**

Service Enseignement

94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Tel : 01 49 60 26 27 ou 28 39 – courriel : [scolaire@ivry94.fr](mailto:scolaire@ivry94.fr)

**SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS**

**Nés au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

***Pour la rentrée scolaire de septembre 2024***

**Enfant concerné (écrire lisiblement) :**

Nom et prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_       Féminin       Masculin

Langue parlée à la maison : \_\_\_\_\_

Ecole de secteur : \_\_\_\_\_

Valeur du quotient familial calculée par le pôle famille (inscrit sur la fiche) : \_\_\_\_\_

**Renseignements concernant les parents (écrire lisiblement) :**

Cocher la case correspondante

**Situation de famille :**  mariés -  divorcés -  veuf(ve) -  séparés -  célibataire -  union libre -  PACS

**État Civil (à remplir obligatoirement)**

	<b>Représentant 1</b>	<b>Représentant 2</b>
Nom		
Prénom		
Adresse	_____	_____
Code postal et Ville		
Adresse mail		
portable		
domicile		
travail		

**Situation Professionnelle**

	<b>Représentant 1</b>	<b>Représentant 2</b>
Situation professionnelle (justificatifs obligatoires)	_____	_____
Lieu du travail		
Jours de travail		
Horaires de travail		

**Modalités de garde de l'enfant actuellement ( justificatifs obligatoires ) :**

Cocher la case correspondante

 **En crèche :**

municipale  départementale  privée (associative ou parentale)  halte garderie : nbre jours : \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

 **En famille :**

mère  père  grands-parents  autre (*précisez*) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

 **Assistante maternelle**  des structures municipales  libérale

Nom , prénom Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Frères et sœurs scolarisés :**

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Etablissement scolaire fréquenté</i>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

**Motivation de la demande ou complément d'information (obligatoire) : Possibilité de joindre un courrier**

**DATE ET SIGNATURE (obligatoire)**